

**5D VISION**  
Société civile immobilière  
Au capital de 16 200 euros  
Siège social : 178 chemin du Guéret  
69210 BULLY  
En cours de constitution au RCS de LYON

|                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE<br/>DU 08 AOUT 2024</b> |
|----------------------------------------------------------------------------|

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, à 15 heures, les associés de la société SCI 5D VISION, se sont réunis en assemblée générale au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- 1. Adoption définitive des statuts,**
- 2. Ouverture d'un registre de délibérations,**
- 3. Démarrage de la société - Mise au point complémentaire (date de début d'activité - fixation de l'exercice social - choix du régime fiscal),**
- 4. Nomination des gérants,**
- 5. Rémunération de la gérance,**
- 6. Constat de l'ouverture des comptes courants d'associés et rémunération,**
- 7. Autorisation d'acquisition d'une parcelle agricole,**
- 8. Reprise des engagements souscrits pour le compte de la société en formation.**

Sont présents :

- **Monsieur Armand DEVAY**, titulaire de 10 parts sociales, numérotées de 1 à 10 ;
- **Monsieur Baptiste DEVAY**, titulaire de 10 parts sociales, numérotées de 11 à 20 ;
- **Monsieur Barthélémy DEVAY**, titulaire de 330 parts sociales, numérotées de 21 à 350 ;
- **Madame Florence TRICAUD, épouse DEVAY**, titulaire de 1 260 parts sociales, numérotées de 351 à 1 610 ;
- **Monsieur Jean DEVAY**, titulaire de 10 parts sociales, numérotées de 1 611 à 1 620 ;

soit la totalité des associés représentant les 1 620 parts composant le capital social.

L'assemblée générale étant en mesure de délibérer valablement, elle est déclarée régulièrement constituée. L'assemblée est présidée par **Monsieur Jean DEVAY**.

Après en avoir délibéré, les associés ont mis aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION : Adoption définitive des statuts**

Le président invite les associés à se prononcer sur l'adoption définitive des statuts.  
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de procéder à la signature des statuts définitifs.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

#### **DEUXIEME RESOLUTION : Ouverture d'un registre des délibérations**

Le président de séance indique aux associés qu'il convient de procéder à l'ouverture d'un registre des délibérations tenu au siège social et côté et paraphé soit par le greffe du tribunal de commerce, soit par le maire de la commune du siège social ou un adjoint du maire.

La collectivité des associés approuve cette disposition ; le registre sera mis en place dans les meilleurs délais.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

#### **TROISIEME RESOLUTION : Démarrage de la société - Mise au point complémentaire (date de début d'activité - fixation de l'exercice social - choix du régime fiscal)**

➤ **Date de début d'activité de la société**

Le début d'activité de la société est fixé au 1 septembre 2024

➤ **Fixation de l'exercice social**

L'exercice social de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice, qui commencera le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et qui se finira le 31 décembre 2024, aura une durée exceptionnelle de 4 mois.

➤ **Choix du régime fiscal**

La société sera soumise au régime fiscal de **l'impôt sur le revenu (revenus fonciers)**

Les associés décident de ne pas opter pour l'assujettissement de la société au régime de TVA.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

#### **QUATRIEME RESOLUTION : Nomination des gérants**

Les associés décident de nommer en tant que gérants de la société :

- **Monsieur Jean DEVAY**, né le 08 décembre 1965 à LYON (69), demeurant au 178 chemin du Guéret - 69210 BULLY.
- **Madame Florence TRICAUD, épouse DEVAY**, née le 21 avril 1970 à TARARE (69), demeurant au 178 chemin du Guéret - 69210 BULLY.
- **Monsieur Barthélémy DEVAY**, le 05 juillet 1998 à TARARE (69), demeurant au 178 chemin du Guéret - 69210 BULLY.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

#### **CINQUIEME RESOLUTION : Rémunération de la gérance**

Les associés décident qu'aucune rémunération de gérance ne sera versée au titre de l'article 16 des statuts.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

#### **SIXIEME RESOLUTION : Constat de l'ouverture des comptes courants d'associés et rémunération**

##### **5.1 – Ouverture**

Les associés constatent l'ouverture d'un compte courant d'associé à chacun des associés.

La gérance déposera auprès des services fiscaux la déclaration d'ouverture des comptes courants d'associés prévue aux articles 242 ter 3 du CGI, 49 B de l'annexe III et 23 L de l'annexe IV (déclaration n° 2062).

##### **5.2 - Rémunération**

Les comptes courants d'associés ne seront pas rémunérés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

#### **SEPTIEME RESOLUTION : Autorisation d'acquisition d'un bâtiment d'habitation**

La collectivité des associés décide d'autoriser l'acquisition par la SCI 5D VISION d'un bâtiment d'habitation, situé sur la commune de BULLY, comme indiqué dans la désignation cadastrale ci-dessous :

- Section : B
- N° : 655
- Lieudit : 189 Rue de France
- Surface : 0 ha 04 a 30 ca

Le prix d'acquisition est de 205 000 €.

Il est précisé que les associés donnent tous pouvoirs aux cogérants, Monsieur Barthelemy DEVAY Madame Florence DEVAY et Monsieur Jean DEVAY, à l'effet d'aboutir à l'achat, signer tous avant contrat, promesse ou compromis et tous actes définitifs d'achat, payer et encaisser toutes sommes au nom et pour le compte de la société, prendre ou donner toutes garanties éventuelles et généralement faire le nécessaire à l'effet de procéder à l'achat du bâtiment ci-dessus désignée et notamment de mandater toutes personnes à l'effet de procéder aux déclarations légales et à la rédaction des actes pour le compte de la société.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

#### **HUITIEME RESOLUTION : Reprise des engagements**

L'assemblée générale déclare reprendre au nom de la société SCI 5D VISION en cours d'immatriculation, les engagements antérieurement souscrits en son nom.

Il s'agit notamment des actes et formalités suivants :

- Formalités nécessaires à la constitution et à l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
- Ouverture du compte bancaire et dépôt des fonds.
- Actes de gestion des biens et affaires de la société tels que définis dans les statuts à l'article précisant les pouvoirs du gérant.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui après lecture est signé par l'ensemble des associés.

***Fait à ST LAURENT D'AGNY,  
Le 08 août 2024  
En 5 exemplaires.***

*Signature précédée des mentions  
« Lu et approuvé – Bon pour acceptation des fonctions de gérant »*  
**Monsieur Jean DEVAY**

**Madame Florence TRICAUD, épouse DEVAY**

**Monsieur Barthélémy DEVAY**

*Signature précédée de la mention « lu et approuvée »*  
**Monsieur Baptiste DEVAY**

**Monsieur Armand DEVAY**